M. Noulle Demarcq, président de l'opérateur du Roi, 26, c'est fait une conquête à Bordeaux, dans un concert qui avait lieu à l'Opéra-Bouffe-Comique, sous ce titre. Le Roi Jean (Sullivan) 4 actes.

Les surfaces aux Halles. — Il est vendu hier aux Halles : Halles (100) — Marée 1792 k. — Poissons 300 k. — Foires 250 k. — Volaille 125 k. — Chasse 640 k. — Gigonas 45 paniers — Coings 25 kilos.

Une greffiere. — Vers le 25 juillet dernier, la nommée Marie Delattre, 58 ans, préposée rue de la Tuesse, était disparue une plainte de vol à la police.

Elle avait, disait-elle, plus une somme d'argent dans une boîte d'horloge et elle l'avait plus retrouvée. On lui demanda si elle avait des soupçons. Elle raconta alors qu'un ouvrier avait travaillé chez elle à blanchir les murs et lui avait entendu qu'il pouvait être le coupable. Cet ouvrier fut interrogé, nie énergiquement avoir soustrait quoi que ce fut.

Bien ne se trouvant établi matériellement, l'affaire fut classée, comme l'on dit au parquet.

Or, avant-hier, un sieur Conrad Druwé, demeurant rue St-Pierre, vint rapporter à M. le commissaire de police qu'il avait confié à la femme Delattre différents bijoux représentant une valeur totale de 600 francs.

Il y avait notamment 2 montres et deux chaînes en or et des boucles d'oreilles, des alliances en or.

Il avait effectué ce dépôt afin que les objets soient plus en sûreté.

Or il s'était cruellement trompé car lorsqu'il le réclama à la dépositaire celle-ci déclara ne pouvoir les remettre déclarant qu'on les lui avait volés.

M. Druwé ne parvint pas à avaler cette couleuvre et pas content du tout — et qui ne comprend guère — il alla expliquer son affaire à chaque place.

M. le commissaire fit comparaître la femme Delattre et l'interrogea. Cette femme se reporta alors au prétendu vol dont elle avait été victime au mois de juillet, et qu'elle avait déclaré illusoire.

On lui fit remarquer qu'elle ne s'était pas plaint à l'époque du vol de bijoux à elle confiés.

Après avoir menacé qu'elle ne prétendu avoir fait cette déclaration, elle finit par reconnaître n'avoir pas été volée. Elle avoua avoir vendu l'une des montres sous un faux nom et une fausse adresse et s'en être aussitôt repentie le montant. Elle tenait les autres objets cachés chez elle où ils furent retrouvés.

Cette femme a été mise en état d'arrestation. Ce qui y a de plus révoltant dans son affaire, c'est moins le vol commis par l'incriminée que les soupçons qu'elle a fait injustement peser sur un innocent.

Arrestation. — La police a mis en état d'arrestation le nommé Victor M., 27 ans, rue de Cambrai, pour ivresse et outrages à agents.

Les contraventions. — La police a dressé des contraventions contre une cabaretière de la rue St-Blaise pour avoir employé une servante non munie de certificat ; contre la servante pour n'être fait occuper sans certificat ; contre un messager de la rue Ste-Ursule pour embarras de la voie publique.

La Sainte-Cécile des Crick-Sicks. — Nous apprenons que la Société nationale des Orphéonistes Crick Sicks a décidé de célébrer sa fête annuelle de Ste-Cécile le dimanche 3 décembre. A cette occasion elle interprétera en l'église Notre-Dame, la messe solennelle de Danaks qui fut naguère chantée avec tant d'éclat par la maîtrise de Ste-Cécile, de Bruxelles sous la direction du regretté M. Fischer et à laquelle s'étaient joints de nombreux chanteurs Bruxellois.

Danaks était un violoncelliste de talent ; c'était aussi le gendre de Servais, l'éminent professeur du Conservatoire de Bruxelles qui a succédé le célèbre virtuose Edouard Jacobs, qui fut son élève.

La messe que nous Orphéonistes entendrons est un chef-d'œuvre d'harmonie et nos concitoyens assisteront le 2 décembre prochain à un véritable régal artistique. L'œuvre de Danaks ne comporte qu'un accompagnement de contrebasses et de violoncelles lequel est tout à fait remarquable et sur la beauté duquel nous appelons dès maintenant l'attention des dilettanti.

Afin de donner à cette messe, dédiée à Mme Pauline Viardot un caractère plus imposant encore, M. Louis Rosser, le distingué directeur des Crick-Sicks, a confié une exécution symphonique dont on dit le plus grand bien et qui a achevé de donner à la magnifique composition de Danaks l'ampleur qui la classe parmi les morceaux religieux du tout premier ordre.

La « Jeunesse de Blanc-Seau ». — Dimanche soir la société de gymnastique donnait dans un nouveau local une fête qui a pleinement réussi.

Le programme très varié a charmé le public. Après l'entrée des gymnastes et pupilles (110 exercicants), mouvements de la Fête fédérale de Paris ; ensemble parfait, exécution soignée.

Le travail aux appareils s'est fait en deux sections. A la 1re partie, les débutants, à la 2e, la section du concours.

Les nombreux gymnastes de la région qui s'étaient donné rendez-vous dimanche au Blanc-Seau étaient toujours d'applaudir le travail adroit de Dejaegère, de Simon, Goussement, Vanzanckère et de toute la section.

Trois splendides cent clôtura la première partie.

La boxe faisait l'ouverture de la deuxième partie : une pantomime par MM. Bogaert et Concho, a beaucoup fait rire et comme clôture le ballet chinois exécuté par 14 gymnastes.

Kinchbatre était très bien dirigé par M. Augusta Lecouga.

M. Bargibant, le dévoué comique avait mission de dérider l'auditoire, et M. Tilmant, de la chanter par sa belle voix de baryton.

Le piano était tenu par Mlle Debouver, qui s'est fait acquitter au théâtre.

Nous avons aussi applaudi M. Lecouga, le champion du Nord, pour les barres russes qu'on voit sévère, sans fatigue apparente, des poids de 60, 70 et 100 kilos. Dans l'haltère hunaise il vous met à bras tout deux gymnastes qui, à un signal, sortent des bouches de l'haltère pour saluer.

Cette brave société, arrive non de plus la grande vitalité de la « Jeunesse de Blanc-Seau », le dévouement de ses membres, le zèle dévoué et par un comité de gymnastes travailleurs.

LANNOY

« Un enfant grièvement brûlé. — Le jeune Pierre Ancieux, âgé de 18 mois, fils du receveur des postes de Lannoy, jouait dimanche en renversant sur lui une cuve d'eau bouillante, est mort des suites de ses graves brûlures, mardi soir à 7 h. 1/2.

ANNAPPES

M. Hawé, instituteur, quittant l'école d'Annappes, a reçu de ses élèves deux superbes vases achetés par souscriptions. En les lui offrant, un des enfants s'exprimant les paroles suivantes :

Cher maître,

Permettez à vos élèves qui vous aimant et regrettant votre départ de venir en ce jour vous témoigner leur reconnaissance pour le dévouement, les bons soins et la tendresse que vous leur avez toujours prodigués.

Nous aurons voulu vous garder toujours au milieu de nous, malheureusement votre santé vous oblige à chercher un poste plus doux.

Nous nous en voudrions et croirions manquer à notre devoir si nous ne vous disions ce jour, maintenant, tout en vous présentant ce faible souvenir :

« Soyez heureux, toujours ! et puissiez-vous par un repos bien gagné, jouir d'une meilleure santé. C'est le vœu de vos enfants reconnaissants. »

— Mme la comtesse Mesembert offrait de la prospérité de l'école laïque, s'en va de maison en maison accompagnée de la supérieure de l'hospice St-Gabriel pour exercer une pression — qui lui coûte péniblement cher — sur les parents. Elle promet à frères aînés habillement complet à tous les garçons qui fréquentent l'école des frères.

Malheureux parents qui, pour un petit cadeau, sacrifieraient l'intelligence de leurs enfants en les confiant aux cervelles étroites des chers frères.

LILLE

LA Tentative d'assassinat de la façade de l'Esplanade

Encore quelques détails—Le voleur reste introuvable

Il ne nous reste que peu de chose à dire concernant l'affaire de l'Esplanade.

Aucun nouvel incident ne s'est produit depuis hier et l'instruction en est réduite à marquer le pas en attendant les événements. Inutile de relever que de nombreux mandats de recherches ont été lancés dans toutes les directions.

La police tient plusieurs pistes. Reste à savoir laquelle sera la bonne.

Verryser s'est-il réfugié à Paris plutôt qu'en Belgique. Ne s'est-il pas aussitôt dirigé sur Marseille pour gagner l'Algérie, puisque, comme nous le disions hier, il en avait récemment manifesté l'intention dans une réunion intime ?

On ne sait encore rien sur ce point.

Chez le bonhetier qui avait recueilli Verryser on ne sait que penser à ce sujet. On imagine même qu'il serait capable de se tuer, se trouvant dès à présent assailli par le remords de son crime.

Le jeune homme avait fait, il y a une quinzaine de jours, l'acquisition d'un revolver, car il craignait, disait-il, les malfaiteurs et la barre de fer qu'il conservait à sa porte de sa chambre et dont il s'est servi pour assommer le caissier, lui paraissait insuffisante en cas d'attaque.

Nous ne pensons pourtant pas que le coupable tente de se suicider à si bref délai. Peut-être se voyant arrêté, s'y résoudrait-il. Mais tant qu'il pourra envisager la perspective d'un arrêt qui quelconque, il est peu probable qu'il attente à ses jours.

Il faut songer qu'il a 18 ans, qu'il est intelligent et instruit et qu'un jeune homme dans ces conditions, pour peu qu'il soit entreprenant avec les vingt-deux mille francs qu'il a en poche, peut réussir à se créer une situation à l'étranger.

En admettant que Verryser ne soit pas assez sérieux pour faire un tel emploi de l'argent volé, il le dépensera follement, et tant qu'il pourra vivre dans ce tourbillon, ne s'inquiètera guère de remords.

En somme tout cela n'est que considérations gratuites.

Espérons simplement que l'arrestation de Verryser sinon plus son châtiment legal feront le dénouement de l'affaire.

Donnons encore quelques détails sur le passé de Gaston Verryser. Nous avons dit hier qu'il était né à St-Omer, le 7 novembre 1882.

Son père Charles Verryser était garçon brasseur dans cette ville et sa mère, née Henriette Dernoncourt, tenait un débit de boissons rue du Quartier de Cavalerie.

Avant son entrée au collège de St-Omer, à l'âge de sept ans, le jeune Verryser avait fait ses premières études à l'école de la place Sainte-Marguerite. De là, comme il était réputé intelligent et studieux, il obtint une bourse au collège.

Le portrait de l'assassin

Nous donnons ci-dessous le portrait de Verryser d'après une photographie qu'a bien voulu nous confier son père adoptif.

Il est bien tel que le signale le mandat d'arrêt du Parquet de Lille : « forte corpulence, cheveux châtains tirant sur le blond, longs sur le devant, les joues fortes, les yeux petits et très enfoncés. Il est imberbe. C'est, dans son ensemble, un type d'hébétude.

La femme rêvée

Nous avons dit hier quel cas nous pensions devoir faire des mystérieuses du jeune homme qui venait non dans D..., mais précisément en instance de divorce et demeurant aux environs de l'Esplanade. Celle-ci, que nous avons parcourue n'est pas prête à nous répéter ce qu'elle avait dit au chef de la sûreté, M. Boilleault.

Jamais, affirme-t-elle, elle n'a eu de relations avec Verryser, elle ne le connaît même pas.

Peut-être lui la connaît-il, et s'était-il épris d'elle ; en tout cas ce sentiment était ignoré de celle qui en faisait l'objet, attendu que le jeune homme, fort timide d'après ce que nous avons dit, n'avait jamais osé lui en faire part. En effet, Mme D... déclare qu'elle n'a jamais reçu de lettre de Verryser. Celle-dont la homme prétendait avoir la souscription, n'a pas dû prendre la poste.

Quant à la façon dont s'y était pris le jeune homme pour savoir le nom de celle qu'il désirait, entre même son adresse, elle n'a rien que de très simple. Il lui suffisait de s'adresser après l'avoir suivie et vue rentrer chez elle, aux voisins ou même aux cabinets de la rue de Sébastopol.

Reste l'histoire de photographie en décolleté entrevue par la servante. La encore, Mme D... affirme que ce ne peut être la même, attendu qu'elle n'en a jamais fait-faire de semblables, pas plus à Lille qu'à Versailles où elle demeurait antérieurement.

Et maintenant, Mme D... nous prient de refaire le silence sur elle, nous déférons à son désir.

L'arrestation

Le bruit a couru hier soir, avec persistance, que Verryser était été arrêté à Gand. A la sûreté, on nous nous sommes présentés, on nie formellement cette information et l'on se refuse à donner aucun renseignement.

UN CRIME

RUE DU PONT-NEUF

Une femme étranglée. — Crime en plein jour. — La fuite des coupables. — Le vol mobile du crime.

Nous paraissons devoir entrer dans une série rouge et l'émotion relative à la tentative d'assassinat est à peine calmée que d'audacieux malfaiteurs s'introduisent dans une maison au centre de la ville à dix heures 1/2 du matin et tentent d'étrangler une malheureuse femme.

Voici les faits intéressant ce nouveau crime qui risque encore de rester impuni le coupable et son complice ayant pris la fuite.

LA MAISON DU CRIME

Au n° 10 de la rue du Pont-Neuf, en face de la rue du Vieux-Marché-aux-Bêtes, à un mètre de la ligne du tramway, là se trouve une maison de rentier, occupée par M. Beke, un vieillard de 90 ans, paralysé, cloué dans son lit depuis plusieurs années et soigné par Mme Léocadie Guilbert. Agée de 60 ans, une vieille femme qui soigne ce vieillard avec un grand dévouement.

Cette maison, qui est à double fenêtre au rez-de-chaussée, comprend un salon et une salle à manger, une cuisine et une cour.

Entre la salle à manger et la cuisine se trouve un escalier qui conduit aux pièces du fer étage où se trouve notamment la chambre de M. Beke. Mme Léocadie Guilbert couche dans une pièce voisine pour répondre plus facilement à son appel. Ajoutons que le couloir qui va de la rue à la cuisine est suffisamment long et que la maison est très profonde. Avec cette description rapide des lieux il sera facile de comprendre comment la scène de l'étranglement a eu lieu.

UN COUSIN PARISIEN

Mme Léocadie Guilbert étant très occupée par les soins à donner au vieillard, chaque jour une de ses nièces, Mme Flambart, femme d'un imprimeur habitant place de Béthune, vient nettoyer la maison et se préoccuper du ménage. Cette jeune femme est âgée de 30 ans.

Mlle Léocadie Guilbert a d'autre part à Paris des parents et notamment un neveu, Julien Guilbert, qui est le cousin de Mme Flambart, cette dernière étant une Guilbert de naissance.

C'est ce Julien Guilbert qui a joué le rôle de complice dans cette tentative d'assassinat.

Mme Flambart elle aussi, est revenue, son mari, Julien Guilbert.

— Eh ! fait-elle, c'est-elle donc l'ouvrier, c'est Julien.

« Faites-le monter, répondit Mme Guilbert qui en tournait dans les pièces du haut.

Mme Guilbert se rendit à la cuisine, et Mme Flambart aperçut un second individu qui semblait se dissimuler. « C'est un de mes amis, dit Guilbert, fait-le attendre dans la cuisine.»

Quelques minutes après, Mme Léocadie Guilbert se penche sur la rampe de l'escalier et crie : « Donne donc un verre de bière à Julien ; il a chaud et il doit avoir soif ».

Mme Flambart descendit à la cave et les deux hommes restèrent seuls dans la cuisine. Que se dirent-ils alors ? Il est probable que rapidement, le décidèrent d'étrangler Mme Flambart à descendre au premier étage et de faire subir le même sort à Mme Léocadie Guilbert.

Le vieillard impotent et presque aveugle n'était pas pour les gêner et ils se rendirent compte que ce double crime comme ils pourraient facilement voler M. Beke dont la fortune est des plus rondelettes.

Ce ne sont évidemment que des hypothèses, mais elles sont très justifiées par les faits.

Mme Flambart descendue à la cave, nettoya deux verres et se disposa à verser à boire aux deux hommes. Brusquement, elle se sentit saisie à la gorge violemment serrée et jetée sur une cuvelle qui se brisa sous son poids. Saisie d'étouffement elle put crier encore : Ma tante ! ma tante !

C'était l'ami de son cousin, qui assistait d'ailleurs impassible à la scène, qui tentait de l'étrangler.

LA FUITE DES COUPABLES

Aux cris affolés de sa nièce, Mme Léocadie Guilbert descendit en courant l'escalier, traversa le couloir, ouvrit la porte de la rue et cria de toutes ses forces à l'assassin ! à l'assassin !

Brusquement elle fut bousculée par les deux hommes qui, comprenant qu'ils allaient être arrêtés, prirent la fuite, Julien Guilbert enfila la rue du Pont-Neuf et gagna la rue St-André. Quant à son ami qui l'avait accompagné et devait se placer avec lui dans une cafe de la rue de la Gare, il prit la rue du Vieux-Marché-aux-Bêtes et gagna la rue Royale où il disparut.

Après avoir donné des soins à Mme Flambart en proie à une attaque violente de nerfs, mais heureusement saine et sauve, Mme Léocadie Guilbert alla prévenir M. Deutter, commissaire du 2e arrondissement qui a ouvert une enquête.

ARRÊTEZ-LE !

Lorsque Julien Guilbert et son camarade du crime prirent la fuite chacun de leur côté pour se retrouver rue Saint-André, ils se mirent à crier tous deux, pour donner le change : « Arrêtez-les, comme s'ils n'étaient mis eux-mêmes à la poursuite des criminels.

Le change fut si bien donné qu'ils trompèrent les rares voisins qui avaient entendus les cris. Toutefois, ils ne passèrent pas inaperçus et leur signalement qui être donné d'une façon très exacte.

M. Serrure, 6, rue du Marché-aux-Bêtes, se trouvait à la porte lorsque l'ami de Julien Guilbert passa devant lui en courant et en poussant les cris dont nous parlons plus haut.

LES SIGNALEMENTS

Voici le signalement de Julien Guilbert, 28 ans, né à Paris, ancien soldat aux tirailleurs d'Afrique, petit, assez gros, blond, moustaches blondes, cheveux en brosse, pantalons à rayures, pardessus marron, chapeau girondin.

Son ami qui a 30 ans environ a les cheveux et la moustache châtains. Grand, maigre, il porte un pardessus beige, un chapeau feutre mou. Espérons que dans ces conditions, leur arrestation ne se fera pas attendre. Il y a vraiment trop de criminels qui courent actuellement les rues.

UNE VIEILLE AFFAIRE

La nouvelle qu'un individu avait déclaré être l'auteur de l'odieux forfait de la rue Ampère, en se constituant prisonnier à Lille, a causé une vive émotion à Roubaix et dans tout environs, où, après quatre ans, l'on conserve encore le souvenir de cet horrible crime.

L'ENQUÊTE

M. Roussenac, commissaire de police du 7e arrondissement, qui a reçu la déposition de l'assassin présumé, a continué, dans la journée de mercredi, son enquête sur cette affaire. Il a appris qu'au moment où le crime de la rue Ampère fut commis, au mois de mars 1902, Charles-Jacob Beautter, travaillait, à Roubaix, dans la teinturerie-apprêt de MM. Motte et Meilleusoux, rue du Coq-Français. Le lendemain du crime, il demanda son compte et ne reparut plus dans cet établissement. A ce moment, il était ivre.

Charles-Jacob Beautter est toujours à la maison d'arrêt.

Disons en terminant que Charles-Jacques *(et non Jacob comme il l'a déclaré à Lille)*, Beautter est sous le coup d'un mandat d'arrêt du parquet belge.

En effet cet individu qui s'est sauvé de l'asile de St-Gérémes où il était employé, est parti dans la nuit du 22 au 24 octobre en emportant une somme de 65 fr. et des vêtements.

La police de Roubaix avait même était informée de ce vol et recherchait Beautter, lorsque des dépositions à propos du crime de la rue Ampère, se sembleut pas concorder avec l'instruction ouverte à l'époque.

Une chute de 4 mètres. — Hier, vers

dix heures, M. Henri Defever, 39 ans, rue d'Ares, 12, est tombé d'une hauteur de 4 mètres en faisant un faux pas sur le Ponti Loyer. Dans sa chute, Henri Defever a eu le thorax et la jambe gauche fracturés.

LE NORD

VALENCIENNES

Un ouvrier tamponné mortellement A ABSCON

Hier, vers une heure et demie du matin, M. Léon Renard, 32 ans, a été tamponné entre deux wagons à la fosse Saint-Mark. Il est mort presque aussitôt.

CAMBRAI

UN HOMME TAMPONNÉ.

Mercredi, vers 10 heures du matin, un pénible accident s'est produit à la gare de Cambrai-ceinture.

M. Edmond Nomur, homme d'équipe, procédait à l'accrochage de wagons, quand il fut tamponné à la tête et fut sur le coup.

Les wagons lui passèrent sur le corps et il est un pied coupé. Le malheureux, qui habitait à Escaudœuvres, n'avait que 26 ans ; il laisse une veuve et un enfant.

DUNKERQUE

Marchés frauduleux. — Pendant la nuit des dimanche et mardi dans le square Jacobsen, près des portes de Rosendaël, qui permettent pour prendre les attaindre, plusieurs fraudeurs. Ces derniers ont abandonné quatre charges de tabac belge pesant 50 kilos.

CALAIS

Enfant brûlé. — Avant-hier, vers midi, une ménagère de la rue de Tunis, occupée à faire la lessive, avait déposé par terre un chaudron d'eau bouillante.

Pendant qu'elle était à des tourné, son petit garçon Elie, âgé de 3 ans 1/2, tombe dans le chaudron et fut brûlé grièvement.

Le pauvre enfant reçut les soins du docteur Guyot, qui a déclaré que les brûlures du jeune Elie, quoique graves, ne mettaient pas sa vie en danger.

FINANCES

Paris, le 31 octobre 1902.

La facilité avec laquelle s'effectue la liquidation rend un peu de fermeté au marché.

Le 3 0/0 est à 100.11.

Le 3 1/2 0/0 à 102 45.

L'Extérieure remonte à 67.79.

Nos établissements de crédit se traitent dans leurs cours précédents.

Le Crédit Lyonnais est à 1.082.

Le Comptoir National d'Escompte à 584.

La Société Générale à 619.

Le Crédit Foncier à 665.

Les valeurs industrielles sont mieux tenues.

La Raffinerie Say gagne 5 fr. à 1.273.

L'action Eclairage des villes est à 578.

Les Messageries françaises de Madagascar s'échangent à 105 fr.

Les derniers cours cotés sur la Compagnie générale de Charbonnages sont dans les environs de 520 fr. Les ventes d'antiracite aux mines de Bobowski, depuis le mois d'août, ont atteint le moyenne de 25 fr. la tonne, laissant un bénéfice à la tonne de 10 fr. environ, ce qui, pour une extraction moyenne de 300.000 tonnes en 1901, représente un produit de 300.000 fr. sur les prix actuellement pratiqués.

En Banque, le Syndicat de Lamara vaut 4 80, le Lac Aïtza reste à 3.80.

Les Charbonnages du Mikhailovka font 110.

Nos Chemins de fer français sont calmes.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 31 octobre

Présidence de M. Béa, vice-président.

Vagabondage spécial. — Souteneurs et soutenues. — La sûreté de Roubaix a mis le grapin sur une association d'escrocs et de filles qui *vivraient de prostitution et d'agissements nocturnes.* Le courageux citoyen à qui est dû cette capture, est le sieur D..., qui, au cours d'une conversation intime avec l'une des demoiselles, fut assailli et délesté de son porte-monnaie et de sa montre, le 22 octobre.

Justine Seiles et Victoire Delahousse, 19 et 22 ans sont condamnées à 6 mois de prison. Maucan Michon, 21 ans, s'en tire avec deux ans de prison. Désiré Cocq, 19 ans, avec un an et un jour ; le tribunal leur octroie en outre à chacun cinq ans d'interdiction de séjour.

Tribunal Civil de Lille

Adjudications du 31 Octobre 1902

Roubaix, rue d'Alkermann, 62, grande propriété. Mise à prix, 19.835 fr. Adjugée à M. Jaspar pour 26.003 fr.

Au lieu de ces Mixtures étranges

qui sont offertes au public avec des réclames tapageuses, sois le titre d'APÉRITIF, ne consommez que l'excellent VIN de

BANYULS-TRILLES

soigneusement préparé avec du VIEUX VIN de BANYULS et le meilleur QUINQUINA et vous ne tarderez pas à en ressentir les effets toniques et bienfaisants.

Il est, d'ailleurs, uniquement recommandé par le corps médical.

Dans toutes les bonnes maisons, les bons estaminets, les principaux épiceries et chez les entrepositaires.

Exiger l'étiquette BANYULS-TRILLES *sur la bouteille.*

SPECTACLES & CONCERTS

Roubaix. — Le gracieux ténor Lamy, qui a tant de succès dans le rôle de Rodolphe de la Bohème, chante ce soir le rôle de Roland de Mazeppa. Mlle Mathieu, qui a obtenu un si grand succès dans le rôle de Mazeppa, chante ce soir le rôle de Jacqueline de la Basoche